

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

Dénomination et adresse de la collectivité passant le marché :

Communauté de communes du Pays rethélois

Place de la République

08300 RETHEL

Représenté par : Renaud AVERLY

Profil d'acheteur : www.xmarches.fr

Mode de passation :

Marché passé selon une procédure adaptée par application des articles L.2123-1 et R.2123-4 du Code de la Commande Publique.

Objet de la consultation :

Référence : 2020PA09

Nature : Fournitures

Détail : Machines de bureau et matériel informatique

Gestion du parc de copieurs

L'avis implique la passation d'un accord-cadre.

Le marché sera conclu avec une entreprise unique ou un groupement d'entreprises

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Unité monétaire retenue par la collectivité :

Euros

Langue de rédaction des offres des concurrents :

Les offres des concurrents devront être entièrement rédigées en langue française.

Modalités d'obtention des documents de la consultation :

Conformément à l'article R. 2132-1 à R. 2132-6 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation des entreprises sur le profil acheteur :

www.xmarches.fr

Modalités de remise des offres :

Les plis devront être remis sur le profil acheteur : www.xmarches.fr

Date limite de remise des offres :

Le jeudi 17 septembre 2020 à 12:00

Justificatifs et pièces à fournir :

- Se reporter au règlement de la consultation.

Critères de jugement des offres :

Se reporter au règlement de la consultation.

Cautionnement et garanties exigés :

Sans objet.

Modalités de paiement et de financement :

Paiement Par virement bancaire, délai de paiement: 30 jours

Le marché ne s'inscrit pas dans un programme financé par des fonds communautaires.

Procédure de recours :

- Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Tél : 03.26.66.86.87

Fax : 03.26.21.01.87

- Introduction des recours :

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

Délais de recours précontractuel : possibilité de l'introduire entre le début de la procédure de passation et la signature du marché et dans les quelques jours suivant la date de notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ;

Délai applicable en cas de demande d'annulation d'un acte détachable du contrat : 2 mois à compter de la publication, de l'affichage ou de la notification de l'acte attaqué (articles L 521-1 et R 421-1 du Code de justice administrative) ;

Délai applicable pour un candidat non retenu en cas de demande d'annulation du marché lui-même : 2 mois à compter de la publication ou de l'affichage de l'avis de signature de ce marché

Renseignements complémentaires :

Les candidats doivent poser leurs questions directement sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante : <http://www.xmarches.fr>

Pour plus d'informations, s'adresser à :

Communauté de communes du Pays rethélois

Place de la République

08300 RETHEL

Date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence :

Le lundi 27 juillet 2020